



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE SCIEZ

DROITS ET DEVOIRS

Le conseiller municipal jeune représente la population des jeunes pour une durée de 2 ans.

Les droits :

- Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits,
- Le conseiller propose des projets ou actions,
- Il exprime ses opinions,
- Il organise, s'implique dans des manifestations ou des activités, des expositions ou participe aux fêtes nationales, européennes....
- Il présente ses projets au Conseil Municipal

Les Devoirs :

- Il s'investit dans les projets du CMJ,
- Il assiste aux réunions,
- Il travaille à l'amélioration du quotidien des jeunes de la commune,
- Il est porteur de projets et œuvre à leur réalisation

Les conseillers élus seront aidés par les conseillers municipaux adultes pour apprendre pleinement leur nouvelle fonction.

A....., le

Signature du candidat

Signatures des responsables légaux



NOM :

Fille Garçon

Prénom : **Collège/ Ecole :**

Année de naissance : 20.....

Classe :

CANDIDATURE

A. Présente-toi en quelques lignes (hobbies, loisirs, famille...)

.....
.....
.....
.....
.....

B. Que représente pour toi le Conseil Municipal des Jeunes ?

.....
.....
.....
.....

C. Présente-nous tes motivations, tes idées pour la commune, ce que tu souhaites améliorer ou créer

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....